



Site de TOUS EN SEL : <http://tousensel.com/>  
Blog : [mldd.fr](http://mldd.fr) ou <http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/>

## Charte de « TOUS EN SEL »

Le Système d'Echange Local,

- C'est échanger autrement et librement des biens, des services et des savoirs,
- C'est privilégier le lien plutôt que le bien,
- C'est valoriser les potentiels de chacun sans hiérarchisation, les savoirs, les savoir-faire, leur transmission et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale.

Le Système d'échange local qui se réfère à la présente charte exprime sa volonté de :

- Sortir de la logique marchande, consommer autrement, en expérimentant et développant des pratiques d'échanges estimés en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité et dans un souci de durabilité ;
- Faire vivre des valeurs solidaires, trans-conditions sociales et trans-générationnelles, fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe, contribuer ainsi à l'intégration de tous ;
- Fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et des mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;
- Œuvrer dans le respect des équilibres naturels, tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

Chaque SEL est autonome et s'engage à respecter les autres SEL et la richesse de leurs différences.



# Règlement intérieur de « TOUS EN SEL »

« TOUS EN SEL », Système d'Echange Local, est une des activités de l'association MLDD (Maisons-Laffitte Développement Durable). L'ensemble des adhérent(e)s assure son bon fonctionnement.

## Le catalogue

Les offres et les demandes des adhérents sont gérées dans un logiciel accessible sur <http://tousensel.com/>.

## Réunions

« TOUS EN SEL » organise des réunions et événements afin de permettre aux adhérent(e)s de se rencontrer.

## Confidentialité

Chaque adhérent(e) s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres adhérent(e)s en dehors du cadre de « TOUS EN SEL ».

## Communication de coordonnées téléphoniques

Chaque adhérent accepte que son numéro de portable (ou à défaut le fixe) figure sur le site et soit utilisé par les membres du SEL afin de faciliter la communication entre les adhérents et les échanges.

## Evaluation des échanges

Les échanges sont évalués et payés en "graines", qui est l'unité d'échange de « TOUS EN SEL ». Il n'y a aucune parité entre la "graine" et l'Euro. Le temps a la même valeur pour tous et on propose une base de négociation de 60 "graines" pour une heure de travail. La valeur de chaque transaction résulte d'une entente entre les deux adhérent(e)s concerné(e)s.

Les tâches liées à la gestion de l'association sont assimilées à un service rendu. En tant que telles, elles sont compensées par un nombre de "graines" déterminé par le comité d'organisation de « TOUS EN SEL ».

## Les échanges

Un(e) adhérent(e) n'est jamais obligé(e) d'accepter une transaction.

« TOUS EN SEL » ne fournit aucune garantie quant à la qualité, aux conditions ou à la valeur des échanges.

## Responsabilité

Chaque adhérent(e) doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les risques éventuellement liés aux échanges.

Chaque adhérent(e) doit s'assurer que l'échange est conforme à la loi. « TOUS EN SEL » ne pourra être tenu pour responsable à sa place.

Les adhérent(e)s sont responsables individuellement de la déclaration de leurs ressources en "graines" aux autorités sociales et fiscales s'il y a lieu. Dans ce cas, ils (elles) estiment la valeur des transactions correspondantes en Euros.

## Gestion des comptes

Seul(e) le(la) titulaire d'un compte peut autoriser le débit de son compte en faveur de celui d'un(e) autre adhérent(e).

Chaque adhérent(e) commence avec un compte à 720 "graines". Il n'est pas permis d'avoir un compte en négatif sauf autorisation par le comité d'organisation en cas de circonstances particulières.

Chaque adhérent(e) accepte que son solde et les mouvements de son compte soient visibles par les autres adhérents, ceci afin de faciliter la confiance mutuelle.

## Contrôle

Le comité d'organisation peut refuser de publier une proposition de transaction, offre ou demande, ou refuser d'enregistrer une transaction effectuée si elle est contraire à l'esprit de « TOUS EN SEL » défini dans sa charte ou aux lois en vigueur.

## Frais de gestion

Les frais de fonctionnement sont couverts par la cotisation annuelle à l'Association MLDD. Elle est actuellement de 10 € pour une adhésion individuelle, et de 15€ pour une adhésion familiale : il pourra alors être créé soit un compte unique pour la famille (avec une seule adresse email), soit un compte par membre de la famille. L'adhésion individuelle permet la création de comptes pour les enfants mineurs.

Je, soussigné(e).....,

adhère aux termes de la charte et du règlement de TOUS EN SEL et m'engage à les respecter.

*En cas d'adhésion familiale, merci de mentionner les noms des personnes majeures concernées, suivis de leurs signatures.*

Signature(s) :

Fait à ..... le.....